



Affaire regie telecom, arnaque aux annuaires

Par rémy_jc, le 24/03/2009 à 20:35

Marie vous n'êtes pas la seule

Sur affirmation de la conseillère Elodie, m'assurant que je n'avais rien à payer pour un transfert simple, j'ai aussi renvoyé le fax signé et tamponné.

J'ai reçu, ce jour un appel d'un Mr Moreau "seulement employé comptable" qui m'a demandé comment je comptais régler la 1ère annuité soit 10200,00 eurHT.

un choc! Cette somme pour ma petite entreprise!

il m'a menacé de porter l'affaire au service contentieux en me précisant que "ils sont payés aux résultats et n'ont pas d'état d'âme...". Finalement il a proposé de transmettre le dossier à leur cabinet d'avocats pour une résiliation amiable.

... 15mn et je recevais un appel de Lionel Prelos du Cabinet L.PRELOS & ASSOCIES.

Même discours quand au contentieux. Il me propose de régler 10200,00eur +TVA de suite.

Il transige pour un règlement des 6 prem mois soit 6145,00 eurTTc mais il doit en référer à Regie Telecom pour cette résiliation exeptionnelle.

...15mn (décision rapide de la Regie Telecom!...la routine quoi!) et je reçois un protocole d'accord assorti d'une clause de stricte confidentialité, pour le règlement de 6145Eur par virement, CE JOUR, sur un compte en Espagne, m'assurant que je serais remboursé sous 10j par leurs assurances, à renvoyer dument signé, par fax et par retour.

Entre temps j'ai pris des contacts.

Une assistante d'avocat m'a conseillé de; surtout ne rien payer, surtout ne répondre à aucun courrier, fax ou autre, de ne pas répondre au téléphone, au cas où la conversation serait enregistrée et, si l'affaire se corsait il serait temps d'aviser.

Elle m'a aussi conseillé d'aller sur internet vérifier l'existence de ce Cabinet d'avocats.

Demain AM, je dois contacter la répression des fraudes qui me donnera la marche à suivre pour ce genre d'affaire.

Résultat de ma recherche il existe un Cabinet Dauge & Associés 22 Ave de la Grande Armée 750017, mais pas de Cabinet L.PRELOS & ASSOCIES.

Je n'ai pas non plus trouvé de Lionel Prelos avocat dans la région parisienne.

Le tampon apposé en bas du protocole mentionne >.
Suite à la 1ère émotion pas de panique et gardons le moral.
Quel que soit le mode de passation de commande, tant que l'on a pas reçu de facture en bonne et due forme on n'a rien à payer. Et une facture doit comporter les informations légales de l'entreprise (SIRET, RC, et.. vérifiables). Attendons les factures de la Regie Telecom avec les dites mentions légales....

Par **lanahe**, le **27/03/2009** à **14:28**

Bonjour,

Nous sommes une entreprise individuelle et nous avons reçu exactement les mêmes appels avec les mêmes propos. Après vérification : **Maître Prelos Lionel n'est pas avocat !!** De plus le siège social de l'entreprise **INFO SERVICE TELECOM** basé en Espagne correspond à l'adresse d'une pharmacie...

Il n'y aucune information légale concernant les données de l'entreprise (siret...) et il nous ai absolument **impossible** de les contacter (pas de numéro de téléphone, les personnes que nous avons en ligne refuse de nous donner leur numéro, ils nous rappelle toutes les 5 min...). En ce qui concerne la commerciale (qui s'est présenté sous le nom de Julie), elle commence par vous parler du service de France Telecom le "**12**" qui a disparu. Nous avons prévenu France Telecom, faites en de même afin de pouvoir agir contre ces **arnaqueurs !!!!**

Par **rémy_jc**, le **27/03/2009** à **17:33**

Bonjour,

Allez voir au chapitre (forum) >
Vous y trouverez mes messages et les autres.

Surtout:

ne renvoyez pas d'argent

ne renvoyez pas de fax

Dites leur éventuellement que vous savez que c'est une arnaque et ne répondez plus au téléphone.

De toute façon, même une entreprise légale ne peut pas vous réclamer un paiement sans vous avoir adressé une facture en bonne et due forme!!

Ils utilisent des numéros en 08xx... avec redirection, leur assurant l'anonymat. Je me suis renseigné auprès de France Télécom, il n'est possible de connaître leur vrai numéro que par voie de justice s'il y a une plainte déposée...

Ils ne sont peut-être pas en France (Côte d'Ivoire, Nigéria..?), de ce que je sait, il est pratiquement impossible de les trouver !!!!

Bon courage.

Par **rb 08**, le **03/04/2009** à **21:06**

regie telecom ma arnaque de 10200€ht menace avec leurs avocat
maitre rene renard .

Par rémy_jc, le **04/04/2009** à **08:54**

Bonjour rb 08,

Il semble qu'il n'y aie pas de REGIE TLECOM, il n'y a pas de cabinet d'avocats, ni d'avocat Rene Renard, ni de Lionel Prelos !!!

Il y a peu de chance que vous puissiez récupérer la somme que vous avez versée.

Essayez quand même en agissant TOUT DE SUITE, je dis bien TOUT DE SUITE, auprès de votre banque qui a effectué le virement.

Êssayez de connaitre, par votre banquier, la Banque tenante du compte des escrocs.

Imprimez les messages des forums relatifs à REGIE TELECOM , celui -ci et "régie telecom" encore une arnaque aux annuaires ? OUI !! ...

Communiquez les aussitôt à votre banquier afin de lui montrer que c'est une escroquerie et de même communiquez les de suite à l'autre banque .

Demandez aux 2 banques d'annuler le virement.

S'il ne veulent pas ou ne peuvent pas, demandez leur de différer ou suspendre le virement et portez plainte auprès de la police ou de la gendarmerie.

Aussitôt communiquez cette plainte aux banques.

J'ai des documents (protocole d'accord reçu par fax!!) qui prouvent que ces

Cabinets d'avocats sont bidons, je peux vous les communiquer, ou directement à votre banque.

MAIS FAITES VITE,

TRES TRES VITE !!!

Cordialement.